

DEPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de SEDAN

Canton de CARIGNAN

Commune de MARGNY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024/14

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre

le : 15 octobre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Margny,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle
communale, sous la Présidence de Monsieur **Michel PROTIN**,
Maire

Date convocation C.M :
8 octobre 2024

PRESENTS : Mmes BRACONNIER Catherine, GUERARD Marie-Thérèse,
LAMBINET Jocelyne, MM. BRACONNIER Denis, GUILLIN Gilles, GUILLIN
Thierry, LECLER François, ORQUEVAUX Hubert, PROTIN Michel, PROTIN
Olivier

ABSENT : M. BOUVIER Jean-Luc

SECRETAIRE : Mme BRACONNIER Catherine

OBJET : REGLES DE PUBLICITE DES ACTES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article art. L 2131-1, III ;

Vu le décret n°2024-719 du 5 juillet 2024 relatif aux règles de publicité des actes pris par les
communes et leur groupement, et notamment l'article 1 ;

Considérant que la commune de MARGNY, dont la population est de 215 habitants, soit moins de
3 500, ne dispose pas d'un site Internet,

Considérant qu'il convient ainsi d'opter pour un mode de publication dérogatoire prévu par le
CGCT ;

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE D'OPTER pour le régime dérogatoire suivant concernant la publication des actes
administratifs réglementaires : **Affichage** ;

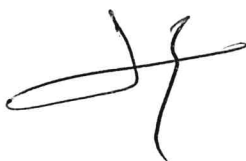
DIT QUE conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal pourra revenir à tout
moment sur ce choix par une nouvelle délibération ;

DIT QUE la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes des Portes du
Luxembourg (<https://www.portesduluxembourg.fr>) pour publication sur son propre site Internet ;

Pour extrait conforme

Fait et délibéré le 15 octobre 2025

Le Maire
Michel PROTIN



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2024 à 11h32

Référence de l'AR : 008-210802476-20241015-2024_14-DE

Affiché le 22/10/2024 ; Certifié exécutoire le 22/10/2024